

COMPTE RENDU DE REUNION

COMMISSION JSP du 29 juin 2018

I. ARBITRAGES SOLLICITES :

Indiquez ici les décisions et arbitrages que vous attendez de la part des instances fédérales

La commission JSP demande l'arbitrage du CE pour le point suivant :

La Boutique Officielle des Sapeurs-Pompiers de France, en partenariat avec l'UDSP 49 souhaite développer un projet de médaille de reconnaissance des animateurs JSP.

Afin de ne pas multiplier les médailles associatives (Médailles Fédérales, Régionales et Départementales), la commission nationale émet un avis défavorable au projet.

Cependant il est proposé de créer une agrafe « Animateur JSP » qui pourrait être insérée sur les médailles associatives existantes.

II. MEMBRES PRESENTS

Médecin Hors Classe VASSEUR Marianne, CT (Centre)
CNE Eric ULRICH, (Sud Méditerranée)
CNE LERICHE Dominique, (Gudso)
LTN DESSAIGNES Philippe, (Aquitaine Limousin)
LTN SOULIER Pascal (Auvergne)
ADC BERTAULT Philippe, (Centre)
ADC PARRA Francis (Midi-Pyrénées)
ADJ MILLOT, (Rhône Alpes)
SCH GALLI Gaétan (Ile de France)
SCH FLECK Samuel Animateur de la commission (GIRACAL)

III. MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES

CDT GUILBERT Céline, Présidente Déléguée JSP (GUDSO)
LTN-COL MERCIER Emmanuel, (Nord)
LTN-COL LAURENT Marc (Administrateur FNSPF)
CDT VERLANDE André (Administrateur FNSPF)
LTN GALLIOT Gilles (Dom)

LTN RONDOT Raphaël, (Bourgogne Franche-Comté)
MAJ DAMOUR Dominique (Dom et BSPP)
MAJ WISSELE Marcel (BSPP)
ADC RADKE Robert (Nord, CT CTIF)
ADJ ROCHE Patrick (Administrateur FNSPF)

IV. ORDRE DU JOUR COMPLET

- ✓ Actualités fédérales
- ✓ RETEX de la journée des délégués départementaux
- ✓ RETEX du comité technique de formation
- ✓ Présentation de la nouvelle circulaire médicale
- ✓ Le RTN
- ✓ CTIF
- ✓ Le congrès national 2018
- ✓ Questions diverses

V. ACTUALITES FEDERALES

- **Mission Volontariat Sapeurs-Pompiers :**

Il est présenté les diverses propositions relatives aux JSP :

- Proposition n° 9. – Créer un choc de recrutement en structurant l’engagement durant les trois premières années autour du secours d’urgence aux personnes (SUAP) :**

9.3. – Permettre aux jeunes sapeurs-pompiers (JSP) d’être opérationnels, au plus vite, pour l’ensemble des missions.

- Proposition n° 11. – Intensifier le recrutement en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville :**

11-6 Encourager, y compris financièrement, la création de sections de JSP dans ces quartiers.

- Proposition n° 14. – Faire du futur service national universel obligatoire un levier de promotion de l’engagement et de diversification du recrutement des SPV.**

En contrepartie, la mise en place d’une équivalence pour les jeunes de plus de 12 ans déjà engagé comme JSP ou jeunes SPV doit contribuer à faire du SNUO un vecteur de reconnaissance de l’engagement comme sapeur-pompier.

- Proposition n° 25. – Valoriser la filière des JSP comme une voie privilégiée d’accès à l’engagement de SPV, à travers :**

25.1. – Le recentrage sur les JSP des actions impulsées dans le cadre de la convention nationale de partenariat conclue le 18 juin 2015 entre les ministères de l'intérieur et de l'éducation nationale pour favoriser l'engagement citoyen des jeunes ;

25.2. – La généralisation de la coproduction entre les SDIS et les UDSP/ADJSP pour contribuer au fonctionnement des sections et accroître la proportion de JSP devenant SPV ;

25.3. – L'impulsion en faveur de l'application des outils de valorisation nationale (équivalence de formation de maintien des acquis pour les animateurs JSP, ainsi qu'entre cette fonction d'animateur et celle d'accompagnateur de proximité créée dans le cadre de la nouvelle filière For, etc.) ;

25.4. – Des mesures de reconnaissance pour les JSP :

- équivalence du brevet national de JSP comme diplôme de niveau V ;
- dispense de tout ou partie du service national universel ;
- bonification forfaitaire d'un an dans le calcul de l'ancienneté au titre de la médaille d'honneur des sapeurs - pompiers pour les lauréats du brevet national de JSP ;
- participation aux cérémonies officielles de la République, telles que le défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées.

Proposition n° 26. – Valoriser l'engagement des animateurs de JSP en termes de positionnement dans la caserne et/ou de défraiement.

- **La documentation pédagogique :**

- ✓ **La préparation physique des JSP**

Présenté lors de la journée des délégués départementaux, le classeur « La préparation physique des JSP » est disponible en téléchargement libre sur le site de la FNSPF :

<http://www.pompiers.fr/federation/boite-a-outils-delegues-JSP>

Le classeur est également en vente à la boutique officielle des sapeurs – pompiers.



✓ **L'interface numérique**

Différentes évolutions seront apportées à l'interface numérique (Edoc) à la rentrée de septembre :

- Création d'un générateur de questions
- Insertion d'exercice interactif

• **Campagne pour susciter des vocations d'animateurs JSP :**

Conscient que les Animateurs JSP sont l'indispensable maillon grâce auquel plus de 28.000 JSP sont formés et dans le but de promouvoir leur rôle et inciter les sapeurs-pompiers à devenir Animateur JSP, la commission nationale a créé et met à votre disposition de nouveaux outils :

- ✓ **Une page web** rassemblant toutes les informations utiles pour devenir Animateur JSP:

<https://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/jeune-sapeur-pompier/devenir-animateur-riche-de-jeunes-sapeurs>

✓ **Un clip vidéo**

Disponible sur l'espace ressource des unions, ainsi que :

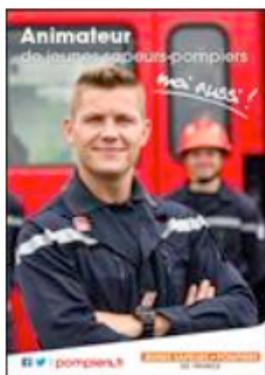
- Twitter @PompiersFR :
<https://twitter.com/PompiersFR/status/1015303755351326720>
- Facebook :
www.facebook.com/pompiers.france/videos/1963296680381903
- YouTube : www.youtube.com/watch?v=Ecaj7CWgsSw



Le clip vidéo sera présenté officiellement lors de la soirée d'ouverture du RTN, à Bourges le 7 juillet.

- ✓ **Une affiche** en deux versions (homme et femme)

Elles seront disponibles en pdf sur l'espace ressource des unions.



- ✓ **Un tract** en deux versions (homme et femme)

Ils seront disponibles en pdf sur l'espace ressource des unions, et sur le bon de commande des outils de communication adressé aux unions en juillet, pour livraison de stocks en septembre.

- ✓ **Un guide fédéral JSP :**

Il a été diffusé avec le SPMag de juin dernier, il est aussi consultable et téléchargeable sur le site pompiers.fr, et sur le bon de commande des outils de communication adressé aux unions en juillet, pour livraison de stocks en septembre.



- **RETEX de la mise en œuvre du séminaire de formation des responsables de section :**

L'ensemble des régions a où va mettre en place le séminaire de formation des responsables de section à destination des délégués départementaux. Les délégués départementaux assureront ensuite la dispense de la formation à leurs responsables de section.

Les retours sont dans l'ensemble plutôt positifs. Le séminaire répond aux attentes du terrain.

- **Prix de l'Engagement Citoyen :**

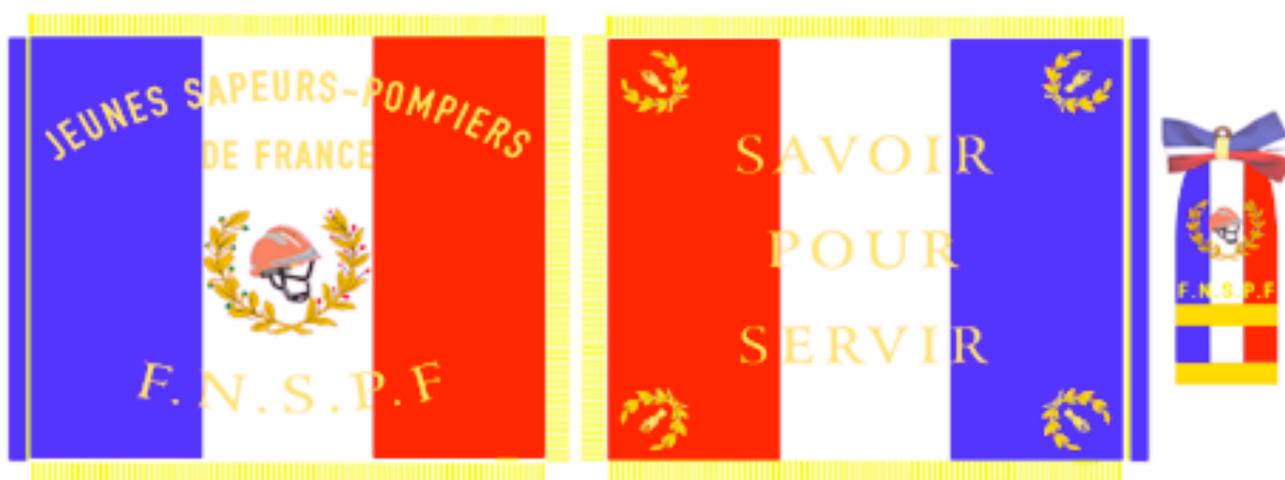
Le jury composé des représentants de l'ANMONM et de la FNSPF aura lieu le 18 septembre prochain.

Les dossiers devront être renvoyés à l'ANMONM avant le 31 août prochain.

Rappel : Conformément au règlement du prix de l'Engagement Citoyen, seuls les départements ayant une convention entre l'ANMONM (section locale) et l'UDSP/ADJSP peuvent présenter un dossier au niveau national.

- **Drapeau JSP de France**

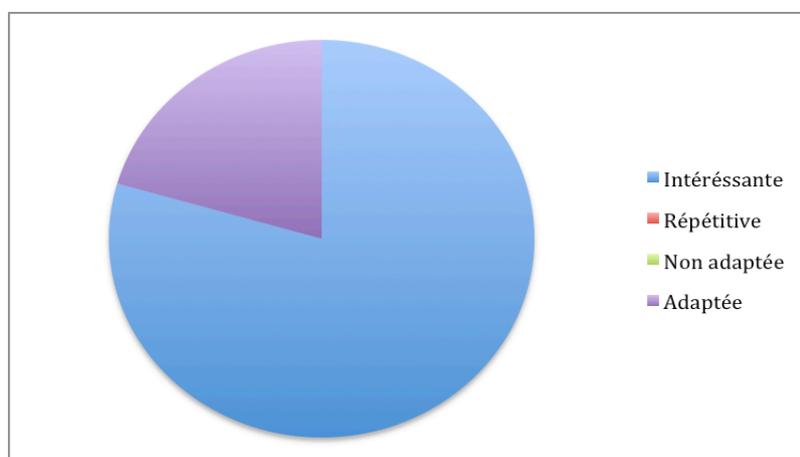
Le drapeau JSP de France a été renouvelé. Il sera remis officiellement lors de la soirée d'ouverture du RTN, à Bourges le 7 juillet.



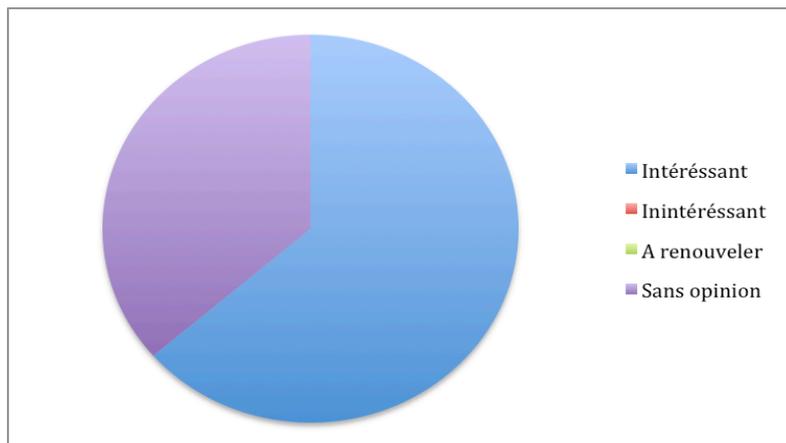
VI. RETEX JOURNÉE DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

Les retours de la journée des délégués départementaux JSP sont positifs. Les travaux de groupe ont été très appréciés.

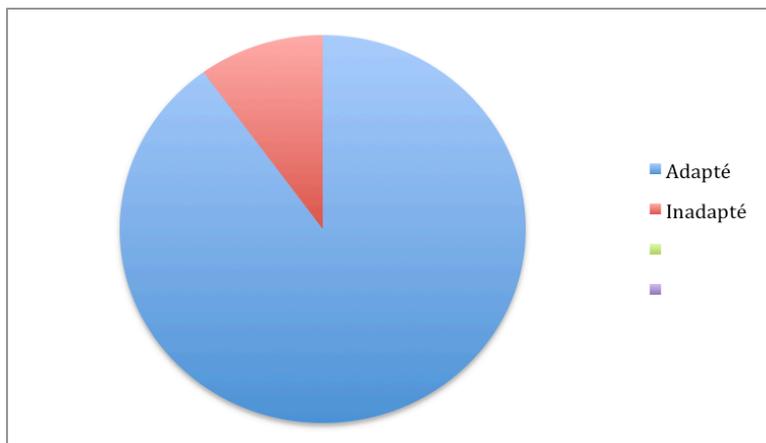
L'organisation générale de la journée :



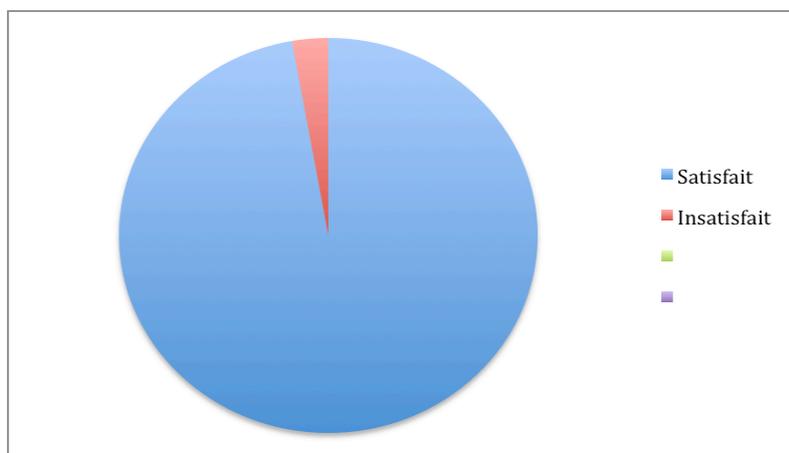
Les travaux en groupe :



Le format de la journée:



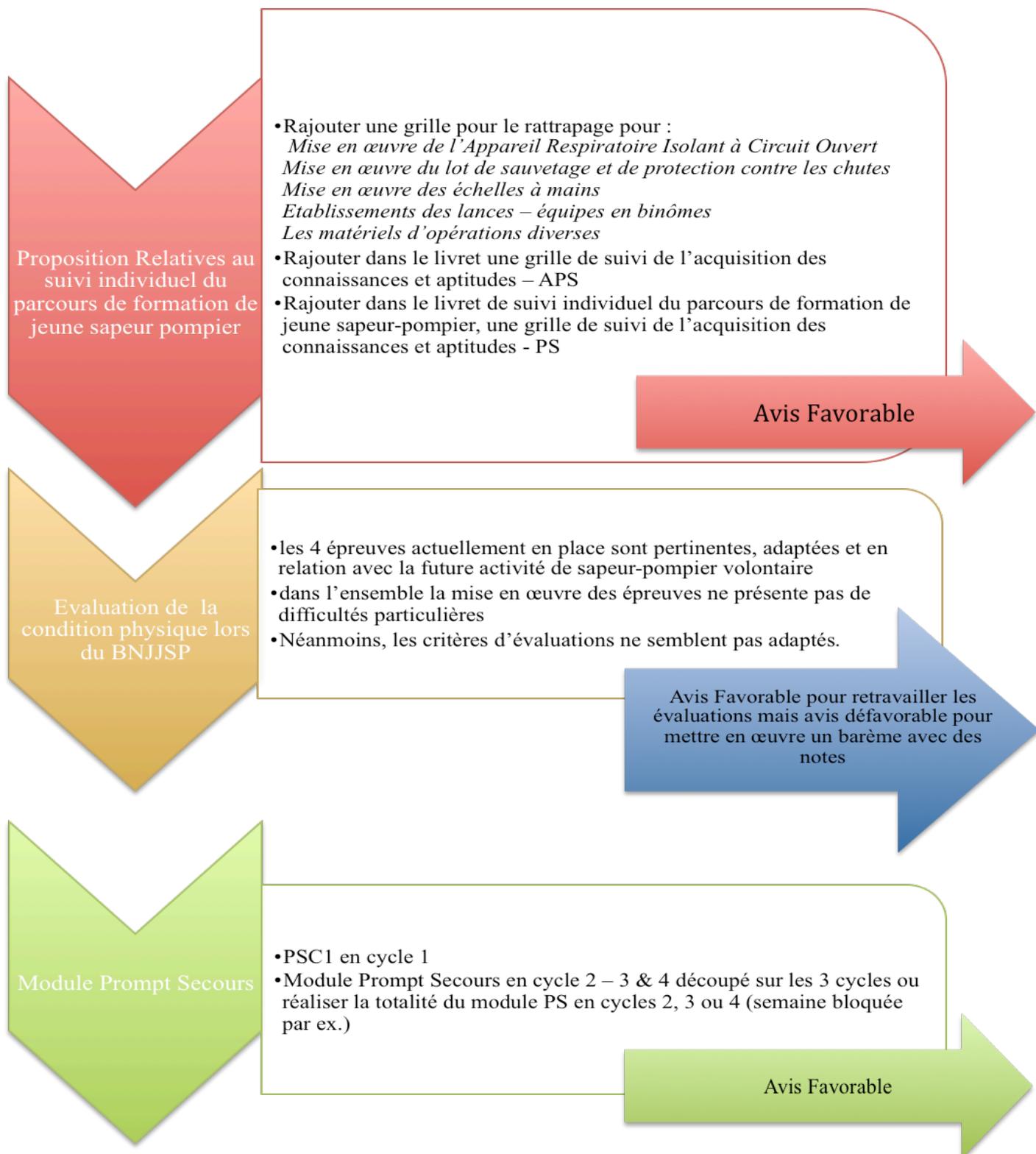
Satisfaction générale de la journée:



VII. RETEX DU COMITÉ TECHNIQUE DE FORMATION

Le comité technique de formation a eu lieu le 13 juin dernier dans les locaux de la DGSCGC.

Les retours sont les suivants :



La circulaire relative à l'aptitude physique des JSP paraîtra prochainement au bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur.

Elle se décline de la façon suivante :

L'aptitude physique du JSP concerne uniquement la pratique de sports et des autres activités physiques. En aucune manière, elle ne doit être orientée voire confondue avec celle nécessaire pour devenir sapeur-pompier volontaire. Pour cette raison, le profil médical de type SYGICOP n'est demandé pour aucune des visites d'aptitude du JSP.

C'est pourquoi, dès l'engagement en qualité de JSP, un courrier du président de l'UDSP ou de l'ADJSP doit être notifié à l'intéressé et à ses représentants légaux afin de les en informer.

L'aptitude physique du JSP doit être évaluée préalablement à son engagement puis de façon annuelle conformément à l'article 5 du décret 2000-825.

✓ *Aptitude physique préalable au recrutement*

L'aptitude physique préalable à l'engagement de JSP est évaluée au cours d'une visite médicale réalisée par un médecin de sapeurs-pompiers ou par tout autre médecin avant tout début d'activité dans une section de JSP, y compris les tests de recrutement.

L'adhésion à la section de JSP est subordonnée à la présentation :

- d'un certificat médical de moins d'un an permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives des JSP en compétition et hors compétition (modèle annexé à la circulaire) ;
- d'un certificat de vaccination antitétanique en période de validité (ou présentation du carnet de suivi des vaccinations tenu à jour).

✓ *Aptitude physique annuelle*

Cette aptitude physique sera évaluée au cours d'une visite médicale réalisée avant la fin de la validité du précédent certificat. Les visites médicales d'aptitude physique effectuées par le JSP sont réalisées par un médecin de sapeurs-pompiers ou par tout autre médecin.

A l'issue de chacune d'elle, le certificat médical à la pratique des activités physiques et sportives des JSP est rempli par le médecin (modèle annexé à la circulaire).

Cas particulier de la visite médicale d'aptitude préalable au cycle III de formation :

Cette visite doit être réalisée avant de débiter le cycle III.

Cela sous entend que pour des raisons organisationnelles et de disponibilités des médecins de sapeurs-pompiers, elle peut être réalisée :

- lors de la visite préalable au recrutement
- au cours du cycle 1
- au cours du cycle 2,
-

Avant de débiter le cycle 3, le JSP réalise une visite médicale d'aptitude physique auprès **d'un**

médecin de sapeurs-pompiers avec pour objectifs :

- de faire évaluer la capacité du JSP à porter l'ARICO au cours de la formation,
- d'alerter le représentant légal sur une éventuelle inaptitude de l'enfant à devenir sapeur-pompier, en se basant sur l'état de santé constaté le jour de la visite et sur la réglementation en vigueur. Dans ce cas, un courrier est notifié au représentant légal de l'enfant (annexe II),
- d'anticiper sur les vaccinations obligatoires pour l'activité de sapeur-pompier.

En cas d'impossibilité de faire réaliser la visite par un médecin sapeur-pompier, la visite pourra être effectuée par tout autre médecin. Dans ce cas, un courrier signé par le médecin-chef (modèle annexé à la circulaire), lui sera adressé ainsi qu'un questionnaire concernant les antécédents du jeune (modèle annexé à la circulaire).

IX. LE RTN



- ✓ Règlement : Version du 20 mars 2017
- ✓ Grille de répartition des membres du jury : Voir annexe 1
- ✓ Programme : Voir annexe 2
- ✓ Cérémonie : Mme J. GOURAULT, Ministre auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur sera présente à la cérémonie de clôture du RTN.

Le programme prévisionnel est le suivant :

16h45 : démonstration par atelier des JSP et visite du site par la ministre déléguée

17h15 : rencontre et échanges avec des JSP

18h : cérémonie et remise des récompenses

X. LE CTIF

- ✓ Les présélections pour le CTIF auront lieu le 28 octobre 2018 dans la couronne Parisienne.
L'équipe vainqueur du RTN et l'équipe vainqueur de la finale du CTIF seront les deux équipes françaises qui participeront à la finale du CTIF qui aura lieu en 2019 en Suisse.
- ✓ RTN - Nouveauté : Cette année, il sera mis en place, la passation de flambeau symbolisé par la lance du CTIF à l'équipe championne de France.

- ✓ Logo JSP CTIF:
Christophe MILLIOT et Robert RADKE souhaitent concevoir un logo CTIF JSP
 - Afin de ne pas multiplier les logos et les visuels, les services de la FNSPF ont émis un avis défavorable. Le logo de la FNSPF doit rester le principal visuel à utiliser.

XI. INFORMATIONS DIVERSES & QUESTIONS DIVERSES

- **Rappels des conditions d'accès au concours interne de SPPNO :**

Sont inscrits sur la liste d'aptitude prévue à l'article 4 les candidats déclarés admis :
A un concours interne sur épreuves ouvert aux candidats ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire, **justifiant de trois ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de jeune sapeur- pompier**, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile **et ayant suivi avec succès la formation initiale de sapeur-pompier volontaire de 2e classe** ou une formation jugée équivalente par la commission mentionnée à l'article 7 du présent décret.

- **Congrès National**

Il aura lieu du 26 au 29 septembre prochain à Bourg en Bresse.

Nouveauté : un stand JSP sera présent à proximité du stand de la FNSPF. Il sera bien le point de départ du rallye JSP avec explications sur la Fédération, son rôle etc (arrivée sur le stand de la FFA avec le jeu). Une permanence sera faite toute la journée sur des créneaux de 2h00 par les membres de la commission. L'organisation de la permanence sera défini ultérieurement.

L'emplacement de stand sera décoré et meublé par la FNSPF : un comptoir d'accueil fermant à clef afin que les personnes qui s'en servent puissent ranger leur sac, 2 tabourets. En décoration, nous aurons soit une vitrophanie intérieure soit un claustra (l'emplacement est devant une vitre, une cloison de stand serait très laide), un kakémono réalisé par nos soins (a priori recto verso visuel FNSPF et visuel JSP) et quelques plantes

- **Insigne Animateurs JSP :**

Il est proposé de changer le dispositif d'attache de l'insigne en remplaçant le système type broche par un système type pin's.
La demande sera faite à la BOSPF.

- **Médaille de reconnaissance des Animateurs JSP :**



La boutique officielle des sapeurs-pompiers de France en partenariat avec l'UDSP 49 souhaite développer un projet de médaille de reconnaissance des Animateurs JSP.

- Afin de ne pas multiplier les médailles associatives (Médailles Fédérales, Régionales et Départementales), la commission nationale émet un avis défavorable au projet. Cependant il est proposé de créer une agrafe « Animateur JSP » qui pourrait être insérée aux médailles associatives existantes. Le projet sera soumis à l'avis du CE.

XII. DATES DES PROCHAINES REUNIONS

- Du 4 au 8 juillet : RTN – Bourges
- 18 septembre : Jury Nationale du prix de l'Engagement Citoyen
- Du 26 au 29 septembre : Congrès National (01)
- Mardi 23 octobre : Intervention ENSOSP
- 14 novembre : réunion de la commission JSP (à confirmer)
- Mardi 18 décembre : Intervention ENSOSP